

Representation en conseil syndical et en AG

Par SM, le 01/09/2020 à 20:32

Bonjour,

Je suis propriétaire en indivision d'un appartement dans un immeuble. Mon conjoint pacsé, non propriétaire, peut-il me représenter en conseil syndical et participer au vote lors des assemblées générales ? Si oui, dans quelles conditions ?